



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 octobre 2003
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi à la suite de la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 31 octobre 2001 (SPRST/2001/30), par laquelle le Conseil m'a prié de lui présenter des rapports, au moins tous les quatre mois, sur la situation en Somalie et sur les efforts déployés pour promouvoir le processus de paix, y compris des mises à jour sur le champ d'action et les plans qui pourraient être utilisés pour lancer une mission de consolidation de la paix concernant la Somalie.

2. Le présent rapport porte sur la période qui s'est écoulée depuis mon précédent rapport, daté du 10 juin 2003 (S/2003/636). Il est principalement axé sur les progrès accomplis et les problèmes rencontrés dans le cadre du processus de réconciliation nationale en Somalie qui se poursuit à Mbagathi (Kenya), ainsi que sur l'appui qui lui est donné par la communauté internationale, sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et sous la présidence du Kenya. Il fait également le point de l'actualité politique et de la situation en matière de sécurité en Somalie ainsi que des activités d'aide humanitaire et de développement menées par les programmes et organismes des Nations Unies.

II. Processus national de réconciliation en Somalie

3. À la mi-juin 2003, la Conférence de réconciliation nationale en Somalie a adopté en séance plénière les rapports établis par cinq des six comités de réconciliation, à savoir ceux sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion; les droits fonciers et les droits de propriété; le relèvement économique, la création d'institutions et la mobilisation des ressources; les relations régionales et internationales; et le règlement des conflits et la réconciliation.

4. Les désaccords au sein du comité sur le fédéralisme et la charte provisoire l'ont empêché d'achever son rapport. Ces désaccords portaient principalement sur la durée de la période de transition, la composition du Parlement et les modalités de sélection de ses membres, le calendrier de mise en place d'un système de gouvernement fédéral et le statut des autorités régionales et locales existantes, en particulier le « Somaliland ».



5. Le 1er juillet, le Président Mwai Kibaki du Kenya a annoncé la nomination de Mohammed Abdi Affey, ancien Ministre assistant aux affaires étrangères, en tant qu'Ambassadeur du Kenya en Somalie. M. Affey prêterait son concours à Bethuel Kiplagat, Envoyé spécial du Kenya pour la Somalie et Président de la Conférence. Il travaillera à partir de Nairobi jusqu'à ce qu'il puisse s'installer à Mogadishu.

6. Le 5 juillet, après trois semaines de négociations intenses, le Comité des dirigeants somaliens à la Conférence est arrivé à un accord qui devait faire partie du projet de charte. Il a été convenu qu'un système de gouvernement fédéral, qui serait connu sous le nom de gouvernement fédéral de transition, serait constitué en Somalie au cours d'une période de transition de quatre ans. Le processus de fédéralisme se développerait graduellement et serait mis en place au cours des 30 premiers mois de la transition. Le Parlement comprendrait 351 membres, dont 12 % de femmes. Les signataires de la Déclaration d'Eldoret (S/2002/1359, annexe) et les dirigeants politiques de la Conférence, en consultation avec les dirigeants traditionnels au sein de leurs clans respectifs, choisiraient les membres du Parlement. En outre, le gouvernement fédéral de transition engagerait immédiatement un dialogue sur l'union nationale avec le « Somaliland ». L'accord du 5 juillet a été présenté en séance plénière et a été adopté par acclamation.

7. Le Président du Gouvernement national de transition, Abdikassim Salad Hassan, a critiqué l'accord du 5 juillet, déclarant qu'il diviserait le pays parce qu'il reconnaîtrait de manière implicite le « Somaliland ». Il a dit que son gouvernement ne serait pas partie à un tel processus. Il a également refusé de reconnaître les signatures du Premier Ministre du Gouvernement national de transition et du Président de l'Assemblée nationale de transition, qu'il avait désignés pour diriger la délégation du Gouvernement national de transition à la Conférence. Il a déclaré qu'ils avaient agi contrairement à la position officielle de son gouvernement, qui avait été présentée officiellement à M. Kiplagat. Il a également soutenu que seuls les dirigeants traditionnels devraient choisir les membres du Parlement, dans la mesure où il avait été convenu que les clans constitueraient la base de la représentation. Il était fermement opposé au fait que l'arabe soit considéré, avec l'anglais, comme l'une des deux deuxième langues officielles de la Somalie, au lieu d'être considéré comme l'une des deux premières langues officielles du pays, au même titre que le somalien.

8. L'accord du 5 juillet a également été dénoncé par d'autres dirigeants somaliens, notamment Musse Sudi (« Yallahow ») et le colonel Barre Aden Shire de l'Alliance de la vallée de la Juba. Ceux-ci ont déclaré que l'accord avait été signé en l'absence de certains dirigeants importants, comme eux-mêmes, et ne pouvait donc pas avoir force obligatoire. Ils ont déclaré par la suite qu'ils s'étaient retirés de la Conférence.

9. L'accord du 5 juillet a exacerbé les divergences de vues entre M. Hassan, d'une part, et son Premier Ministre et le Président de l'Assemblée nationale de transition, de l'autre. M. Hassan a suspendu sa participation à la Conférence et est rentré le 30 juillet à Mogadishu où l'Assemblée nationale de transition, lors d'une session convoquée le 9 août et à laquelle ont participé 124 de ses membres sur 245, a voté pour l'expulsion du Premier Ministre et du Président de l'Assemblée.

10. Les discussions sur quatre versions différentes du projet de charte se sont déroulées du 5 juillet au 15 septembre, et le Comité technique de l'IGAD, avec l'appui d'observateurs internationaux, s'est efforcé de prendre en compte les

préoccupations exprimées par certains dirigeants somaliens. La quatrième version de ce projet a été distribuée le 19 juillet par M. Kiplagat. Elle a relevé le statut de la langue arabe et affirmé la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Somalie. Dans une cinquième version du projet de charte distribuée le 1er août, l'appel lancé pour que le futur gouvernement fédéral de transition engage immédiatement des négociations avec le « Somaliland » a été retiré.

11. La cinquième version du projet de charte a été débattue, en séance plénière, article par article, par les participants qui ont continué à assister à la Conférence jusqu'à la mi-août. M. Kiplagat a chargé un groupe de juristes somaliens, qui étaient également membres de la Conférence plénière, de remanier le texte du projet de charte, en tenant compte des questions débattues en plénière. Un expert de droit constitutionnel kényen a présidé les travaux du groupe et a préparé les sixième et septième versions du projet de charte. Toutefois, des divergences de vues subsistaient aussi bien sur le fond que sur les modalités de mise en oeuvre du fédéralisme au cours de la période de transition.

12. Les membres du Comité technique, des représentants du Gouvernement kényen, mon Représentant et des observateurs internationaux ont essayé à plusieurs reprises de persuader M. Hassan et d'autres dirigeants somaliens à retourner à Mbagathi. Cependant, lors d'une conférence de presse tenue le 9 septembre, M. Hassan, M. Sudi (« Yallahow »), Osman Hassan Ali (« Atto »), Mohamed Ibrahim Habsade de l'Armée de résistance Rahanwein (RRA) et le colonel Shire (Alliance de la vallée de la Juba), qui s'étaient réunis à Mogadishu, ont fait part de l'insatisfaction que leur inspiraient les travaux de la Conférence et déclaré que pour rétablir la « maîtrise » de la Somalie sur le processus, la présidence de cette dernière devait être transférée à un citoyen somalien. Ils estimaient qu'une nouvelle version du projet de charte devrait être rédigée par les Somaliens eux-mêmes, éventuellement avec l'assistance d'experts étrangers, et que la réconciliation entre les clans somaliens, qui avait marqué un recul du fait de la Conférence, devrait être assurée avant qu'un véritable processus de paix ne puisse être mis en train.

13. Dans l'intervalle, il a été signalé que le 13 septembre, les dirigeants somaliens à la Conférence étaient parvenus à un accord sur la façon de régler la question des composantes de la République somalienne dans le projet de charte, selon lequel la République somalienne comprendrait le gouvernement fédéral de transition, les gouvernements des États, les administrations régionales et les administrations de district.

14. Le 14 septembre, M. Hassan, le colonel Shire, M. Ali et les représentants de M. Sudi et de M. Habsade sont retournés à Nairobi.

15. Le lendemain, des représentants du Gouvernement kényen, y compris M. Kiplagat, ont rencontré M. Hassan et d'autres dirigeants pour les inviter à une séance plénière qui devait se tenir dans la matinée pour examiner le projet de charte. À la demande de M. Hassan et d'autres dirigeants, les représentants du Gouvernement kényen ont annoncé que la séance plénière serait reportée de deux ou trois jours pour permettre aux dirigeants qui venaient tout juste de revenir d'étudier le projet de charte. Toutefois, les dirigeants somaliens qui avaient conclu l'accord du 13 septembre ont refusé que la séance plénière soit reportée. Le Comité technique de l'IGAD a alors présenté un compromis selon lequel la plénière se réunirait, mais que l'adoption du projet de charte attendrait jusqu'à ce que le groupe de Mogadishu puisse se joindre aux travaux. Rejetant le compromis proposé, les

dirigeants en question ont adopté le projet de charte le même jour sous la présidence de M. Kiplagat, qui a annoncé que la phase III de la Conférence, chargée de choisir les membres du Parlement, commencerait le lendemain.

16. M. Hassan et ceux qui étaient revenus avec lui à Nairobi ont rejeté le résultat. M. Hassan a déclaré que lui-même et les autres dirigeants étaient revenus à Nairobi de bonne foi mais qu'on ne leur avait pas donné la possibilité d'exprimer leurs vues ni même le temps de prendre connaissance de la septième version du projet de charte.

17. Dans l'intervalle, les observateurs internationaux à la Conférence, y compris mon Représentant, ont essayé de trouver un compromis entre l'accord du 5 juillet et la décision prise à la Conférence le 15 septembre, alors que même que 50 Somaliens déclaraient leur candidature à la présidence.

18. Une délégation de haut niveau de l'Union européenne dirigée par le Secrétaire d'État adjoint aux affaires étrangères de l'Italie, le sénateur Alfredo Mantica, a tenu des entretiens à Nairobi du 17 au 19 septembre sur des questions régionales, y compris la Conférence. La délégation a rencontré les observateurs internationaux à la Conférence et réitéré son appui au processus de paix de l'IGAD dirigé par le Kenya. Elle a également rencontré M. Hassan et l'a exhorté à rester à Nairobi, eu égard aux efforts déployés par les représentants du Gouvernement kényen pour tenir compte de ses préoccupations. Le Ministre kényen des affaires étrangères a également rencontré M. Hassan et l'a instamment prié de rester à Nairobi. Toutefois, M. Hassan et quelques autres dirigeants ont souligné qu'ils ne recommenceraient à participer à la Conférence que si le projet de charte qui avait été adopté était déclaré nul et non avenu, si la « maîtrise » de la Conférence par la Somalie était assurée et si les observateurs internationaux participaient activement au processus de réconciliation. Le 20 septembre, en dépit du fait qu'un grand nombre des préoccupations exprimées par M. Hassan et d'autres dirigeants à propos de l'accord du 5 juillet avaient été prises en compte, M. Hassan et les dirigeants qui l'avaient accompagné à Nairobi sont repartis à Mogadishu, en déclarant que la Conférence avait échoué et qu'ils allaient ouvrir un autre processus de réconciliation à l'intérieur de la Somalie.

19. La question du « Somaliland » reste également sujette à controverse. Les autorités du « Somaliland » ont continué de refuser de participer à la Conférence et ont publié, le 21 juillet, une déclaration selon laquelle toute revendication ou déclaration de souveraineté sur le « Somaliland » par un futur Gouvernement somalien serait considérée par le « Somaliland » comme une indication d'intention hostile. Le Président du « Somaliland », Dahir Riyale Kahin, a publié le 3 août une déclaration dans laquelle il a refusé de recevoir le nouvel Ambassadeur du Kenya auprès de la Somalie pour des discussions sur la participation du « Somaliland » à la Conférence.

20. Au cours de sa deuxième Assemblée, tenue à Maputo du 10 au 12 juillet, l'Union africaine a donné son soutien au processus de réconciliation nationale en Somalie et s'est engagée à déployer une mission d'observation militaire en Somalie pour superviser la cessation des hostilités, comme prévu dans la Déclaration d'Eldoret une fois qu'un accord global aurait été atteint. Par la suite, une mission de reconnaissance de l'Union africaine et de l'IGAD s'est rendue à Baidoa, Beledweyne, Boosaaso, Gaalkacyo, Garoowe, Luuq et Mogadishu, du 21 au 31 juillet. Cette mission avait pour objectif d'engager un dialogue en vue d'établir

les mécanismes nécessaires pour appuyer le déploiement de quelque 75 observateurs de l'Union africaine.

21. Si la mission a été bien accueillie à Garoowe et Boosaaso, un segment du clan Habr-Gedir à Gaalkacyo a manifesté contre sa visite. La mission n'a pas pu entrer à Beledweyne, et à Mogadishu, une bombe a été jetée dans l'entrée de l'hôtel où résidaient ses membres. Ceux-ci ont également reçu des messages anonymes indiquant qu'ils n'étaient pas les bienvenus. La mission a conclu que, eu égard à la situation politique et militaire en Somalie, il restait encore beaucoup à faire avant que des observateurs militaires ne puissent être déployés. Elle a souligné que les dirigeants somaliens qu'elle avait consultés étaient prêts à désarmer, mais qu'à cette fin, l'assistance de la communauté internationale était indispensable.

III. Activités de l'ONU

22. Mon Représentant personnel et le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie ont continué à participer activement aux efforts déployés pour appuyer le processus de réconciliation nationale en Somalie et ont tenu des consultations fréquentes avec les dirigeants somaliens à la Conférence, de même qu'avec ceux à l'intérieur de la Somalie. Mon Conseiller spécial pour l'Afrique, Mohamed Sahnoun, s'est également rendu à la Conférence et a assisté à plusieurs séances plénières pour encourager les délégués somaliens à conclure à un accord global, incluant toutes les parties.

23. Ghanim Alnajjar, expert indépendant chargé d'examiner la question des droits de l'homme en Somalie, s'est rendu à Hargeysa, Boosaaso et Kismaayo du 26 au 30 août. À son retour à Nairobi, il a réitéré ses préoccupations concernant la situation épouvantable qui régnait dans les camps de déplacés, soulignant en particulier les difficultés que ceux-ci éprouvaient à accéder aux services de base, notamment dans les domaines de l'approvisionnement en eau, de la santé, de l'assainissement et de l'éducation. Il a appelé l'attention en particulier sur le sort des membres des clans minoritaires qui faisaient l'objet de discrimination et qui ne pouvaient guère compter sur la protection ni des clans auxquels ils appartenaient ni des autorités locales. Il a souligné que les autorités locales étaient responsables de la protection des droits fondamentaux de tous les citoyens dans les zones placées sous leur contrôle. M. Alnajjar s'est également dit gravement préoccupé par la détention de jeunes avec des adultes dans de nombreuses régions de la Somalie. Il a toutefois aussi noté la décroissance du conflit armé au « Puntland ». Il a assisté à une séance plénière de la Conférence et souligné l'importance de prendre en considération les droits de l'homme dans la rédaction et l'application ultérieure de la charte.

24. L'équipe de pays des Nations Unies, qui a conjugué ses efforts à ceux d'autres membres de la communauté internationale pour faciliter le dialogue à la Conférence, est également en train de mettre sur pied, dans le cadre de ses interventions à impact rapide, un système d'appui international pour contribuer à la mise en place des futurs gouvernement et parlement en Somalie. Elle a aussi créé un groupe de travail chargé d'élaborer un plan global de consolidation de la paix qui sera mis en oeuvre dans le pays dès que la Conférence sera parvenue à un accord global.

25. Mon Représentant pour la Somalie et le coordonnateur résident et Coordonnateur des affaires humanitaires ont invité les représentants d'organisations régionales et d'organisations non gouvernementales à célébrer la Journée

internationale de la paix, le 21 septembre, en Somalie et à Nairobi. Les activités visaient spécifiquement à encourager les jeunes somaliens à réfléchir à une future société de paix et à rendre le public conscient de la nécessité de désarmer les milices. En coopération avec le personnel des Nations Unies, plusieurs organisations privées et publiques ont célébré la Journée à Beledweyne, Garoowe, Hargeysa, Jawhar, Kismaayo et Mogadishu, ainsi qu'à la Conférence, à Mbagathi. Des activités analogues ont été organisées dans le camp de réfugiés somaliens à Daadab (Kenya). Les contributions apportées à la campagne par le club de football de Barcelone et le Real Madrid et par la mairie de Barcelone, ainsi que par des groupes d'hommes d'affaires somaliens, des organisations non gouvernementales et l'Université de Mogadishu, ont créé un précédent utile pour la coopération future entre ces organisations en Somalie, dans la région et au-delà.

26. Dans le compte rendu à mi-parcours qu'il a fait le 13 août au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992), le Président du Groupe d'experts reconstitué [voir résolution 1474 (2003)] a signalé que le Groupe avait axé ses travaux sur les violations récentes de l'embargo sur les livraisons d'armes à la Somalie par voies terrestre, aérienne et maritime.

27. La troisième réunion du Groupe de contact somalien à New York a eu lieu le 15 septembre. Mon Représentant pour la Somalie a informé les membres des progrès réalisés et des difficultés rencontrées par les dirigeants somaliens pour parvenir à un accord sur le projet de charte.

IV. Évolution de la situation en Somalie

28. M. Hassan aurait reçu un accueil enthousiaste à son retour à Mogadishu le 30 juillet. Il a annoncé qu'il n'avait pas l'intention de présenter sa candidature à la présidence mais que son gouvernement ne démissionnerait pas à l'expiration de son mandat, le 26 août, compte tenu d'une disposition de la Charte nationale de transition qui se référait à la Constitution somalienne de 1960. Selon son interprétation, celle-ci ne permettait pas de vide dans la structure du gouvernement. Pour éviter un tel vide de pouvoir, il continuerait donc à assurer la présidence aussi longtemps que le processus de réconciliation nationale en Somalie dirigé par l'IGAD n'aurait pas produit de gouvernement acceptable incluant toutes les parties.

29. Le 11 juin, au « Somaliland », le Président du Parti de la Solidarité (Kulmiye), Ahmad Muhammad Silanyo, a accepté M. Kahin, du Parti démocrate populaire allié, en tant que Président du « Somaliland », mettant fin à la controverse qui a suivi les élections au sujet de l'exactitude de leurs résultats (voir S/2003/636, par. 21 à 23).

30. Au cours de la troisième semaine de juillet, une délégation du « Somaliland » dirigée par M. Kahin s'est rendue à Addis-Abeba pour y rencontrer les autorités éthiopiennes, y compris le Président.

Sécurité

31. Le 5 juillet, le Gouvernement kényen a levé l'interdiction des vols à destination et en provenance de la Somalie qui avait été décrétée le 21 juin, en raison des préoccupations du Kenya concernant d'éventuelles activités terroristes.

32. La situation sur le plan de la sécurité dans le sud de la Somalie, y compris à Mogadishu, reste précaire. La criminalité croissante à Mogadishu prend diverses formes : enlèvements fréquents, vols de voitures occupées et meurtres de civils. Un ressortissant italien a été pris comme otage à Mogadishu du 17 au 28 juin, puis relâché. Le 2 juillet, le docteur Hussein Muhammad Nur, frère du colonel Hassan Mohamed Nur (« Shatigadud »), dirigeant de la RRA, a été assassiné. Le 6 juillet, des centaines d'agents médicaux à Mogadishu ont fait grève pendant un jour en signe de protestation. En outre, les combats entre les milices d'Omar Mahmud Mohamed (« Finish ») et de M. Sudi (« Yallahow ») se sont poursuivis dans le district de Medina, faisant plusieurs morts parmi les civils. Des actes de violence, y compris le viol d'enfants et le démembrement d'une jeune femme en août, ont choqué même les citoyens endurcis de la ville. En août, des efforts ont été faits pour mettre en place des patrouilles de sécurité de quartier. Dans un cas au moins, des organisations de sécurité de quartier se sont disputées le contrôle de leurs frontières. Il est cependant encore trop tôt pour juger l'impact de ces patrouilles.

33. Les tensions entre M. Sudi et Mohammed Dhere, deux dirigeants Hawiye/Abgaal, ont conduit à des combats violents aux alentours de Jawhar en juillet, mais le calme y avait été rétabli au début de septembre. Une cinquantaine de personnes auraient été tuées en juillet aux alentours de Mudug-sud, au cours d'affrontements entre les milices Habr Gedir et Dir qui se disputaient le contrôle de l'eau.

34. Des combats entre clans se sont également poursuivis aux alentours de Baidao. Les affrontements, qui résultent en partie d'une lutte pour le pouvoir au sein de la RRA, ont interdit l'accès à la ville pendant 14 mois et ont fait de nombreuses victimes. Les protagonistes utilisent régulièrement des mines terrestres. La férocité du conflit est illustrée par des épisodes tels que le meurtre d'une jeune femme par l'une des parties le 18 juin, qui a été suivi par une série de meurtres de représailles au cours desquelles quatre autres jeunes femmes au moins auraient été tuées.

35. Dans la région de Gedo et celle qui borde le bas du fleuve Shabbelle, il n'existe pratiquement aucune autorité établie. En conséquence, les groupes armés ont pu mettre en place des postes de contrôle pour extorquer de l'argent aux voyageurs. L'absence d'autorités locales a sensiblement réduit la fréquence des visites d'agents des organismes d'assistance dans des localités comme Belet Hawa, Luuq et Bardera. Le 23 juillet, à Bardera, un bandit armé a tiré sur un avion de l'ONU. L'aérodrome est fermé aux opérations des Nations Unies jusqu'à ce que des dispositions adéquates aient pu être prises en matière de sécurité. Le 14 septembre, un ressortissant kényen travaillant pour l'organisation Adventist Development Relief Agency a été assassiné dans le district d'El-Wak, dans la région de Gedo. Le nombre de postes de contrôle sur la route de Mogadishu à Kismaayo a considérablement augmenté en août. Les milices fidèles à l'Alliance de la vallée de la Juba à Kismaayo, des hommes d'affaires locaux et le dirigeant du tribunal islamique de Qoryooley, dans la région qui borde le bas du fleuve Shabbelle, en ont éliminé quelques-uns à la fin du mois.

36. L'insécurité continue d'entraver les opérations humanitaires au sud de Gaalkacyo. Les conflits entre clans, le banditisme et la faiblesse de la plupart des administrations locales créent une situation d'insécurité qui rend la tâche des organismes humanitaires extrêmement difficile. Des groupes de bandits armés

harcèlent les voyageurs et les transporteurs impunément et rendent de nombreuses régions pratiquement inaccessibles au personnel des Nations Unies.

37. Le 21 juillet, à Garoowe, il y a eu des tirs à proximité de la résidence du Vice-Président. Cet incident semblait être lié à une lutte pour le pouvoir, à la suite de changements proposés dans le cabinet du « Puntland ».

38. Des émeutes ont eu lieu à Burco, au « Somaliland », le 1er septembre. L'incident s'est produit quand la police a essayé de transférer un certain nombre de personnes déplacées de l'école secondaire à un nouveau site dans la ville. Ce transfert avait apparemment été convenu, et la raison des affrontements n'est pas encore claire. Une personne déplacée a été tuée et un policier blessé. L'école, seule école secondaire de la région, a été fortement endommagée par les tirs au cours de cet incident.

La situation humanitaire

39. Du fait de la violence et des conflits armés qui persistent dans certaines régions de la Somalie, les Somaliens, à qui les vivres et l'eau potable font déjà cruellement défaut demeurent privés d'accès à des services de santé et d'éducation et à l'emploi, et ont grand peine à s'assurer des moyens de subsistance durables, à exercer leurs droits fondamentaux et à vivre dans la dignité.

40. À Mogadishu, les conflits armés et la criminalité continuent à entraver les déplacements des organismes humanitaires. Cependant, plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) et institutions des Nations Unies poursuivent des opérations réduites, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

41. L'insécurité, le banditisme, et la présence de mines terrestres à Baidoa et aux environs ont continué à entraîner des déplacements de populations civiles, à porter atteinte aux activités agricoles et à réduire la présence humanitaire, de sorte que toute intervention ne peut être que minimale face à une situation humanitaire de plus en plus grave. Les services de santé, y compris le seul hôpital public de la ville et les cliniques privées, ne fonctionnent que par intermittence depuis le début des combats en juin 2002. Les disponibilités alimentaires demeurent insuffisantes, la faible pluviosité et les ravageurs des récoltes ayant entraîné une diminution plus importante que prévu de la production alimentaire dans la plupart des secteurs de la région de Bay, notamment à Baidoa. Simultanément, les puits n'ont pas été traités au chlore, ce qui contribue à l'insalubrité et exacerbe la vulnérabilité aux maladies telles que le paludisme, la diarrhée et la tuberculose. Bien que les parties au conflit se soient efforcées, sous la pression de leurs dirigeants communautaires et d'hommes d'affaires locaux, de résoudre leurs différends et qu'elles se soient engagées à créer un meilleur climat pour le personnel humanitaire et les bénéficiaires de ses services, on ne constate toujours pas d'amélioration sur le terrain.

42. En raison de l'insécurité de la région de Gedo, les organismes des Nations Unies et les ONG ont continué à faire appel aux dirigeants des factions locales pour qu'ils assurent la sécurité des civils et du personnel humanitaire. Bien que certains dirigeants paraissent désireux d'agir en ce sens, la situation n'a pas évolué sensiblement. Outre l'insécurité généralisée, l'absence de certains dirigeants

pendant leur participation à la Conférence a également créé un climat d'impunité dans lequel les violations des droits de l'homme se sont multipliées.

43. Les autorités du « Puntland » ont officiellement accepté que les agents des services humanitaires se rendent dans les collectivités vulnérables des régions de Sool et de Sanaag. Le statut contesté de ces régions, qui sont revendiquées à la fois par le « Somaliland » et le « Puntland », y avait pendant des années rendu très difficiles les interventions humanitaires. Grâce en partie à ce progrès, le Coordonnateur résident humanitaire a pu procéder, en août, à une évaluation de la situation dans certains secteurs, en particulier sur le plateau de Sool où une nouvelle sécheresse risque d'entraîner une crise humanitaire pour les pasteurs et de décimer leur bétail.

44. Au « Somaliland », les pâturages qui étaient épuisés après un afflux inhabituel de pasteurs éthiopiens se sont maintenant reconstitués. Toutefois, selon certaines indications, un nouvel afflux de pasteurs est peut-être imminent vu la détérioration des conditions d'élevage dans la région de Shinnele en Éthiopie. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires continuent à suivre la situation.

45. Pendant la période à l'examen, les organismes des Nations Unies et les ONG ont achevé la mise au point d'une stratégie pilote destinée à répondre aux besoins de protection et de subsistance des groupes vulnérables de Kismaayo. L'objectif ultime est d'étendre cette formule à l'ensemble de la Somalie et de favoriser ainsi une action commune pour une évaluation intégrée et dans la mise en oeuvre des programmes.

46. Les résultats préliminaires de l'évaluation de la récolte annuelle de la saison *gu* indiquent que les résultats pour 2003 seront en fin de compte légèrement supérieurs à ceux de 2002 et de 28 % supérieurs à la moyenne d'après guerre. Cependant, dans certaines régions telles que celles d'Hiran et du cours moyen du fleuve Juba, la production devrait être très inférieure à la normale, et dans une grande partie du pays les pasteurs continuent à faire face à des déficits alimentaires chroniques.

47. Sous l'effet combiné de l'insécurité alimentaire et de la médiocrité des conditions sanitaires, les Somaliens continuent à souffrir de malnutrition aiguë. L'UNICEF donne le chiffre de 17 % pour le taux global de malnutrition des enfants de moins de 5 ans. Le taux de malnutrition dans les régions étudiées varie de 8,3 % à Gaalkacyo, au « Puntland », à 21,5 % à Belet Hawa, dans la région de Gedo.

48. En novembre, l'équipe de pays et un certain nombre d'ONG présenteront l'appel global interorganisations pour la Somalie de 2004. Actuellement, les programmes relevant de l'appel global pour 2003 sont financés à hauteur de 39 %.

V. Activités opérationnelles à l'appui de la paix

Protection et droits de l'homme

49. Les organismes des Nations Unies aident les autorités somaliennes à améliorer l'administration de la justice en s'employant à promouvoir la primauté du droit, en constituant une capacité pour l'application des lois et en améliorant l'application des normes des droits de l'homme. Jusqu'à une époque récente, de tels programmes

étaient mis en oeuvre dans la région relativement paisible du nord-ouest du pays, principalement en « Somaliland ». Les organismes des Nations Unies se proposent maintenant d'étendre ces programmes à des régions moins stables du nord-est, du centre et du sud de la Somalie.

50. Travaillant en étroite collaboration avec les autorités du « Somaliland », les organismes des Nations Unies ont élaboré un programme de formation et désigné des stagiaires et des moniteurs pour participer à une série de stages de formation juridique intéressant plus de 200 juristes et administrateurs. Un stage de formation d'une durée de trois mois, qui réunit 50 juristes, a débuté en août. À l'issue de consultations approfondies, facilitées par les institutions des Nations Unies et réunissant les principaux protagonistes, un projet de statut pour l'établissement d'une commission des droits de l'homme a été soumis au Ministre de la justice du « Somaliland ». Un appui est également apporté pour l'établissement d'un bureau d'ombudsman, ce qui devrait favoriser la protection des droits des personnes les plus vulnérables, en particulier les femmes, les enfants et les personnes déplacées.

51. Les organismes des Nations Unies ont également aidé les autorités du « Somaliland » à créer un ordre des avocats doté d'un conseil d'administration et d'un ensemble de règles de déontologie. Un projet de loi incorporant lesdites règles est actuellement à l'examen au Parlement du « Somaliland ». L'ONU donne également des avis techniques à la nouvelle Commission de réforme juridique du « Somaliland » pour l'élaboration d'un plan de travail d'ensemble.

52. Au cours des quatre mois écoulés, une initiative dite « Accès à la justice » a permis de créer des services d'assistance juridique à l'Université d'Hargeysa avec la collaboration d'étudiants en droit, de juristes et de membres de la communauté des ONG. Cette même initiative donne également lieu à la fourniture d'avis juridiques et à l'organisation de campagnes de plaidoyer et permet de développer l'analyse des politiques.

53. L'évaluation des travaux de remise en état nécessaires dans les bâtiments des tribunaux, qui a débuté avec le bâtiment de la Cour suprême à Hargeysa, a été étendue à d'autres tribunaux, à des prisons et à des commissariats de police de la région. Après la remise en état de l'École de police de Mandera avec l'assistance des Nations Unies, un programme de formation de six mois a débuté en juin à l'intention de plus de 200 stagiaires désignés par les autorités du « Somaliland », dont 30 femmes. En outre, une formation en cours d'emploi est dispensée aux policiers de la région, qui porte sur l'action antiémeutes, la solution des conflits armés, la gestion des commissariats et l'exercice des droits de l'homme.

54. Les institutions des Nations Unies apportent des conseils techniques à l'Équipe de réduction des armes légères du « Somaliland » pour l'évaluation du cadre réglementaire existant et l'élaboration de nouvelles dispositions législatives compatibles avec les normes internationales. Elles fournissent également une assistance pour la rénovation de cinq dépôts de munitions situés dans des commissariats de police et pour une formation en matière de réduction des armes légères.

55. Le programme actuel d'action antimines des Nations Unies vise essentiellement à renforcer les capacités du Centre d'action antimines du « Somaliland ». La construction d'un dépôt pour les munitions non explosées a été achevée en juin et, au cours de la période du présent rapport, 6 000 pièces de

munition ont été neutralisées. Il est prévu d'organiser des activités analogues dans le nord-est de la Somalie.

Droits de l'enfant

56. Les résultats d'une enquête récente sur la protection de l'enfance qui a porté sur l'ensemble de la Somalie offrent une base rationnelle pour planifier et mettre en oeuvre des activités pratiques et de plaidoyer en faveur des enfants. Les domaines prioritaires sont les suivants : fréquence de la violence sexuelle, en particulier chez les enfants déplacés; affectation des enfants, notamment ceux qui vivent et travaillent dans la rue, à des travaux dangereux et dans des conditions d'exploitation; discrimination à l'encontre des enfants des clans minoritaires et protection des enfants handicapés, et amélioration des possibilités qui leur sont offertes.

57. Au « Somaliland », 45 juristes, dont des juges, des procureurs, des assesseurs, des avocats et notaires, ont reçu une formation portant sur la justice pour mineurs, les droits de l'enfant et la protection de l'enfant; ils leur a été remis à cette occasion un dossier de références et d'instructions portant sur la justice pour mineurs. Des policiers du « Somaliland » ont également assisté à des séances d'information organisées pour assurer le respect et la protection des droits des enfants par les responsables de l'application des lois.

58. Un cadre pour la protection des mineurs et des enfants a été adopté au « Somaliland » où d'étroits partenariats ont été établis avec les autorités locales et la société civile. De même, un atelier organisé au « Puntland » a offert aux protagonistes de tous les secteurs de l'administration locale et de la société civile la possibilité de définir les mesures propres à améliorer le système de protection de l'enfance et de justice pour mineurs.

Protection des droits de la femme

59. Techniquement, la Somalie applique trois systèmes juridiques : le droit séculier, la charia et le droit coutumier. Bien que ces trois systèmes coexistent, il n'existe pas d'harmonisation entre eux quant à la façon de traiter les délits et les autres problèmes d'ordre juridique. La mesure dans laquelle les femmes somaliennes peuvent défendre leurs droits dépend de leur situation sociale et du cadre juridique existant, lequel repose essentiellement sur une combinaison de la charia et du droit coutumier et est appliqué différemment dans chaque région.

60. Au cours de la période considérée, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont mené à bien des évaluations du système judiciaire et présenté un ensemble de recommandations sur les moyens d'améliorer l'application de la justice aux femmes somaliennes. Des projets sont en cours pour élaborer des manuels didactiques, des outils de plaidoyer et des modules de formation juridique à utiliser pour former le personnel de maintien de l'ordre et de la magistrature aux problèmes concernant les femmes dans le cadre des trois systèmes juridiques.

61. Une formation est dispensée aux organisations féminines avec les objectifs suivants : former un réseau national de femmes pour la défense de leurs droits fondamentaux; élaborer des moyens de plaidoyer et des manuels de formation tant

en anglais qu'en somali; intégrer les questions relatives aux femmes et aux droits fondamentaux dans les systèmes juridiques existants et inclure une déclaration des droits dans les futurs textes juridiques fédéraux et régionaux.

Rapatriement des réfugiés

62. Depuis le début de 2003, 5 569 personnes venant de Djibouti, d'Éthiopie et du Kenya ont fait l'objet d'un rapatriement volontaire au « Somaliland » ou au « Puntland ». Le HCR et d'autres organismes collaborent étroitement avec le Comité d'éligibilité des réfugiés récemment constitué au « Somaliland » pour assurer protection, assistance et des solutions durables aux réfugiés résidant à Hargeysa. En septembre, les institutions des Nations Unies ont organisé à Addis-Abeba, en collaboration avec les autorités « Somaliland », les pays donateurs et les pays d'asile (Djibouti et Éthiopie), une table ronde d'une journée qui a porté sur la réintégration et les problèmes des personnes déplacées au Somaliland.

Prestation de services de base

63. Le programme commun de réintégration institué par les Nations Unies dans le nord-ouest de la Somalie a permis de créer et de meubler de nouvelles salles de classe pour 16 écoles primaires et secondaires qui accueillent 6 000 enfants. La remise en état, selon des méthodes à forte intensité de main-d'oeuvre, de la route de Zeila à Tokoshi et de la route de Salahley en Somaliland a largement bénéficié à la population de la région. Quelque 20 barrages et puits peu profonds ont également été remis en état, ce qui assure à environ 10 000 personnes, notamment dans les régions rurales, un accès à de l'eau salubre. La reconstruction et la remise en état de sept écoles primaires accueillant plus de 3 000 enfants de même que celles de l'hôpital de Jariban et de la clinique de Gaarad, qui dispensent des soins à 20 000 personnes, seront bientôt achevées. La mise en service d'un système d'adduction d'eau à Gaalkacyo a permis de desservir 60 000 personnes dans cette région du « Puntland ». Ce système, qui comporte un réseau d'aqueducs de plus de 21 kilomètres et utilise de l'eau pompée à de nouveaux trous de sonde et stockée dans un réservoir de 750 000 litres érigé en surface, sera géré par la Gaalkacyo Water Company.

Moyens de subsistance

64. Outre ce qui est fait dans le cadre de l'initiative en faveur des pays à faible revenu en difficulté, la Banque mondiale et la Commission européenne financent l'élaboration d'une stratégie pour le secteur de l'élevage en Somalie. Des consultants de l'ONU ont achevé leurs analyses du secteur et des problèmes qui risquent de se poser et ont élaboré un premier projet de stratégie qui sera discuté et amplifié au cours des mois à venir.

65. Depuis la réunion d'avril (S/2003/636, par. 49) entre les représentants des milieux d'affaires somaliens, le Gouvernement national de transition, des fonctionnaires du « Puntland » et du « Somaliland » ainsi que des représentants des pays importateurs du Moyen-Orient, des entretiens ont lieu avec les services compétents en vue de la création d'un conseil somalien de l'élevage à Mogadishu,

Garoowe et Hargeysa. Le Gouvernement national de transition et les autorités du « Puntland » ont pleinement appuyé la formation d'un tel conseil et préparent les textes législatifs nécessaires, mais les autorités du « Somaliland » ont donné la préférence à un conseil distinct.

66. Les organismes des Nations Unies continuent à déployer des efforts concertés pour améliorer les normes, les procédures et la reconnaissance internationale du secteur somalien des transferts de fonds. Au cours de la période considérée, un atelier de deux jours a réuni à Dubaï des sociétés de transfert de fonds et des hommes d'affaires somaliens, et a porté sur les possibilités d'expansion des services financiers en Somalie. La première partie d'une étude de faisabilité sur la question a également été achevée. Il est prévu d'organiser un atelier à Londres, qui portera sur les moyens d'améliorer le respect des règles du pays hôte et de la réglementation financière internationale.

Prévention du VIH/sida

67. La période considérée a vu l'achèvement du cadre stratégique pour l'action préventive et la lutte contre le VIH/sida et les maladies sexuellement transmissibles dans la population somalienne. Ce cadre constitue une base générale pour l'organisation d'interventions dans l'ensemble du pays.

68. Si la prévalence du VIH est actuellement faible, l'une des priorités en matière d'action antisida est de donner aux collectivités les moyens de mettre au point un plan d'action intégré et efficace. Parmi les stratégies retenues, celle de l'information par des pairs est jugée particulièrement importante. Deux conseillers ont participé à un atelier sur l'information des jeunes par leurs pairs, qui s'est tenu à Lusaka du 14 au 24 juillet; un atelier analogue doit se tenir en Somalie en décembre. Des ateliers de formation portant sur le plaidoyer, la mobilisation et les activités de conseil sont également prévus à l'intention de chefs religieux et de responsables locaux pendant le dernier trimestre de 2003; l'objectif est de constituer un cadre de personnes capables de mobiliser la collectivité et de la faire bénéficier de leurs conseils et de leur assistance.

VI. Observations

69. Dans le cadre du processus national de réconciliation somalien engagé sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale sur le développement (IGAD), des efforts soutenus ont été déployés pendant près d'une année pour parvenir à une solution durable et complète du conflit somalien. Il faut rendre hommage au Gouvernement kényen, qui a offert son hospitalité et fait fonction de principal médiateur à la Conférence somalienne de réconciliation nationale tenue à Mbagathi, et qui mérite également nos remerciements pour les interventions opportunes de ses hauts fonctionnaires en faveur de la poursuite du processus malgré les difficultés. La communauté internationale, représentée par des envoyés spéciaux et des missions diplomatiques, s'est associée à mon Représentant et aux organismes régionaux en vue d'aboutir à un accord complet à Mbagathi. Je tiens une fois encore à remercier l'Union européenne de ses généreuses contributions financières à la Conférence.

70. En dépit des progrès réalisés à la Conférence de Mbagathi avec l'approbation des rapports des cinq comités de réconciliation (voir par. 3 ci-dessus), il a été difficile de progresser plus avant en raison de divergences sur la question du fédéralisme et des relations du futur gouvernement de transition avec les autorités régionales ou locales actuelles, en particulier au « Somaliland ». La situation a été rendue plus difficile encore du fait de l'expiration, le 26 août 2003, du mandat du Gouvernement national de transition qui avait été fixé par l'accord conclu en août 2000 à la Conférence de paix nationale tenue à Arta (Djibouti).

71. Les dirigeants somaliens se trouvent placés devant un défi historique : il leur faut dépasser leurs divergences pour parvenir à un accord sur un gouvernement viable. Je les engage à poursuivre leur dialogue afin de parvenir à une solution d'ensemble, qu'ils puissent tous appuyer et appliquer de bonne foi. Cela dit, je suis pleinement conscient que les dirigeants politiques et les notables somaliens devront faire preuve d'un grand courage politique pour parvenir à un tel résultat.

72. En ce moment critique du processus de réconciliation, l'engagement soutenu des États de première ligne de l'IGAD en particulier demeure vital pour le succès de la Conférence. L'indication d'un tel engagement de la part de la région constituerait un message sans équivoque tant pour les dirigeants somaliens quant à leurs propres responsabilités, que pour la communauté internationale en général. Il importe que les États Membres de la région et de l'extérieur qui sont appelés à jouer un rôle clef suivent et appuient les efforts des dirigeants somaliens et du Comité technique de l'IGAD afin de faire en sorte que la Conférence de Mbagathi aboutisse à un accord global et complet. Dans ce contexte, je me félicite de l'engagement de l'Union africaine (voir par. 20 et 21), qui constitue une importante contribution à la paix et à la réconciliation en Somalie.

73. Les conflits et la violence en Somalie, y compris les actes de brutalité contre des civils, demeurent une source de souffrances pour la population et un obstacle aux activités humanitaires. J'engage tous les dirigeants somaliens à faire le maximum pour contrôler leurs milices et leurs partisans afin d'assurer la sécurité et le bien-être de leurs compatriotes somaliens. Mais je tiens aussi à faire l'éloge de ceux qui se sont efforcés de créer des conditions de sécurité dans la région et de travailler avec les organismes humanitaires à l'établissement d'un climat propice à la protection et à la sécurité des civils ainsi qu'à l'accès des travailleurs humanitaires à toutes les régions du pays dans des conditions de sécurité et sans aucun obstacle.

74. La communauté internationale est de plus en plus lasse de la persistance du conflit et de la violence en Somalie. Comme le montre le présent rapport, les activités des organismes des Nations Unies et de leurs partenaires ont été freinées par l'insécurité qui règne dans de nombreuses régions du pays. Les organisations et les particuliers qui se consacrent à l'action humanitaire et de développement en Somalie en appellent à la communauté internationale pour qu'elle tienne les dirigeants somaliens responsables du bien-être de leur peuple et pour que la légitimité de ces dirigeants soit jugée en conséquence. Dans ce contexte, je me félicite de la décision prise par le comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) de se rendre dans la région dans les prochaines semaines afin de consolider l'embargo sur les armes.

75. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et l'équipe de pays de l'ONU procèdent actuellement, comme on l'a vu plus haut, à l'élaboration d'un plan

de consolidation de la paix, qui est destiné à être appliqué en Somalie lorsqu'un accord définitif aura été obtenu à la Conférence. Je nourris l'espoir que la conclusion d'un tel accord et l'amélioration de la situation sécuritaire créeront prochainement des conditions favorables à la pleine utilisation des contributions apportées au Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie. Je tiens à saisir cette occasion pour engager les donateurs à contribuer généreusement à l'appel global interorganisations pour la Somalie et à le faire sans tarder, de manière à permettre l'application efficace d'un programme d'action humanitaire et de consolidation de la paix qui soit complet, cohérent et équilibré.

76. Comme le savent les membres du Conseil, depuis sa création le 15 avril 1995, le Bureau politique a appuyé mes efforts en faveur de la paix et de la réconciliation en Somalie par des contacts avec les dirigeants somaliens, les organisations civiques et les États et organisations concernés. Depuis 2002, mon Représentant et le Bureau politique se sont activement employés à apporter leur appui à la Conférence. En attendant qu'un accord intervienne à la Conférence et que l'amélioration de la situation sécuritaire me permette de soumettre une proposition pour l'établissement d'un bureau de consolidation de la paix en Somalie en même temps que les ajustements éventuellement nécessaires au mandat du Bureau politique, j'ai l'intention de maintenir les activités du Bureau pendant l'exercice biennal 2004-2005 avec le niveau de ressources actuel.

77. Je voudrais enfin remercier mon Représentant, Winston Tubman, le personnel du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, l'équipe de pays et les nombreuses organisations non gouvernementales de leurs actions à l'appui de la réconciliation nationale et de la paix en Somalie et leur exprimer ma gratitude pour le dévouement dont ils font preuve afin de répondre aux besoins humanitaires et de reconstruction du pays.